

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **du 4 Mai 2017 à 19 h 00**

**PRESENTS (12) :** MM. JOURDAN, GROUSSARD, DELOMIER, SEVIN, Mme BERGERON, M. ZORRILLA, Mme RIOU, Mme FARGES, Mme ARIAS, M. TEYSSONNEAU, Mme CHENIER

**ABSENT excusé :** M CARREAU, Mme RUIZ, M DUPUIS, Mme ASTINGO

**POUVOIR :** Mme RUIZ à Mme FARGES

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme BERGERON

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le choix de Madame BERGERON Bernadette comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- **Dans les délibérations à prendre**
  1. Adhésion au groupement de commande de l'aire de jeux
  2. Avenant au lot n°9 Peinture de la maison paramédicale
  3. Décision modificative au budget assainissement
  4. Dissolution du budget lotissement
  
- **Dans les informations avec décision à prendre**
  1. L'espace de vie sociale de la CAF
  2. Location d'un bureau à un hypnothérapeute

Le Conseil Municipal accepte que ces points soient ajoutés à l'ordre du jour de la présente réunion de conseil municipal

## **Ordre du jour**

### **Validation du compte rendu de la précédente réunion du CM**

Après lecture du compte rendu du 3 mars 2017, le Conseil Municipal accepte celui-ci à l'unanimité.

### **Délibérations à prendre**

#### **1. Adhésion à « Gironde Ressources »**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'une agence dénommée « GIRONDE RESSOURCES » que souhaite mettre en place le Département de la Gironde.

Afin de renforcer son action et son positionnement en qualité d'interlocuteur privilégié et de premier ordre auprès des collectivités dans le domaine de l'ingénierie territoriale, le Département a souhaité reconfigurer et renforcer son offre d'ingénierie territoriale pour mieux l'adapter aux attentes des partenaires publics, répondre aux interrogations et besoins des territoires.

L'agence technique Gironde Ressources, a donc été créée en ce sens pour apporter une assistance d'ordre administrative, financière, juridique et technique à ses adhérents. Les communes, communautés de communes et EPCI pourront ainsi bénéficier d'une offre d'ingénierie s'appuyant sur la mosaïque des compétences métiers des agents départementaux et le maillage de ses services sur toute la Gironde.

Au cours d'une réunion d'information, il a été indiqué à Monsieur le Maire que l'adhésion serait de l'ordre de 30 à 50 € pour l'année.

Ainsi, une délibération doit être prise pour :

- Approuver la création de cette agence
- Approuver les statuts de cette agence
- Adhérer à Gironde Ressources
- Approuver le versement d'une cotisation
- Désigner un représentant

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'adhésion à « Gironde Ressources » et par conséquent :

- Approuve la création de cette agence
- Approuve les statuts de cette agence
- Adhère à Gironde Ressources
- Approuve le versement d'une cotisation
- Désigne un représentant, Monsieur SEVIN Philippe et un suppléant, Monsieur ZORRILLA Xavier

## **2. Remboursement du trop-perçu sur le compte affermage assainissement**

Le compte affermage assainissement reçoit l'argent versé par la SAUR, fermier qui gère la compétence « assainissement collectif » de la commune de CARS. Ce fermage est basé sur les abonnements et les volumes traités des effluents domestiques.

Les versements de 2016 se font par le paiement de deux acomptes basés sur la consommation de l'année précédente soit 2015 :

- 6 avril 2016 : 19 412.39 €
- 18 octobre 2016 : 20 706.55 €

Puis, un décompte de régularisation se fait, en avril 2017, pour ajuster les versements aux valeurs réelles de consommation enregistrées en 2016.

Or, en 2015, il y a eu des surconsommations dues à des fuites chez deux particuliers pour plus de 3 000 m<sup>3</sup> d'où une base de calcul des acomptes versés en 2016 exagérée.

Ainsi, le décompte de régularisation est très fortement négatif puisque la commune de CARS doit rembourser un trop perçu s'élevant à 18 770.91 € TTC, trop perçu sur les fermages payés pour l'année 2016.

Monsieur le Maire explique que le budget assainissement a actuellement la capacité financière de rembourser ce trop perçu et qu'il lui semble préférable de rembourser tout de suite le trop perçu que de le rembourser au fil du temps avec les futurs acomptes à venir,

comme le propose la SAUR. Ainsi, la situation financière du budget assainissement sera clarifiée pour d'éventuelles dépenses futures.

Après discussion, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le paiement immédiat de ce trop perçu et donne tous pouvoirs au Maire d'inscrire cette dépense au budget assainissement.

### **3. Actualisation des statuts de la CCB**

Monsieur le Maire indique que la CCB a engagé une modification statutaire par délibération en date du 22 mars 2017.

Il s'agit de corriger une erreur sur la compétence « assainissement » car elle apparaît tant dans les compétences optionnelles que dans les compétences facultatives d'où l'actualisation des statuts.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la modification des statuts de la CCB
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches relatives à cette modification statutaire

### **4 Autorisation donnée au Maire pour signer l'acte de rétrocession de la voirie du lotissement**

Monsieur le Maire rappelle l'historique du lotissement « LES PRES » réalisé par BOUYGUES IMMOBILIER et indique que la rétrocession de la voirie était prévue dès le début.

Monsieur le Maire avait pris contact avec la SAUR, société fermière de l'assainissement collectif de la commune, pour valider les installations de l'assainissement.

Monsieur le Maire a reçu par mail le passage caméra de l'assainissement de ce lotissement par AQUA CONTROLE SARL SUD OUEST. Ce rapport a été transmis à la SAUR pour la validation de cet assainissement.

Monsieur le Maire explique également qu'il a effectué un constat visuel de l'état de la voirie et des arbres mis en place.

En conséquence, l'acte de rétrocession des voiries et espaces verts peut être régularisé.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour pouvoir signer cet acte.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de régulariser l'acte de rétrocession des voiries, espaces verts et réseaux, et de signer toutes pièces et actes s'y rapportant.

### **5. Adhésion au groupement de commande de l'aire de jeux**

Monsieur le Maire explique que la commune de CARS et la Communauté de Communes de Blaye (CCB) souhaitent mutualiser leurs moyens en matière d'achats en mettant en place un groupement de commande pour améliorer la qualité du service rendu et permettre la désignation commune d'un ou plusieurs titulaires qui seront chargés de l'exécution du ou des contrats relatifs à la fourniture et la pose de deux collectifs pour enfants à l'aire de jeux de Cars .

Après débat, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'accepter le principe d'un groupement de commande entre la CCB et la commune de CARS et la mise en place de ce groupement
- D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commande selon le modèle ci-joint et d'accepter que la CCB soit le coordonnateur de ce groupement.

## **6. Avenant au lot n°9 « Sols souples » de la maison paramédicale**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que des travaux n'ont pas été réalisés par l'entreprise SOPREA pour le lot n° 9 : sols souples. Il s'agit des travaux non réalisés, prévus au marché, et estimés à 250 € HT soit 300 € TTC.

* Montant du Marché HT	:	1 098.89 €
* avenant n° 2 HT (moins-values)	:	- 250.00 €
		-----
* montant du Marché HT	:	848.89 €
* TVA	:	169.78 €
		-----
* Nouveau marché TTC	:	1 018.67 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1.

## **7. Décision modificative au budget assainissement**

Monsieur le Maire informe qu'il y a une anomalie sur le budget 2017 de l'assainissement, les opérations d'ordre sont déséquilibrées de 0.45 €, il propose de régulariser par une DM.

En fonctionnement

022 : dépenses imprévues : - 0.45 €  
6811-042 Amortissement : + 0.45 €

## **8. Dissolution du budget lotissement**

Monsieur le Maire explique que le budget lotissement est arrivé à son terme et qu'il faut le dissoudre. Pour respecter le parallélisme des formes, il est nécessaire de prendre une délibération pour entériner la dissolution du budget lotissement qui a été créé par délibération.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la dissolution du budget lotissement

## **Informations avec décision à prendre**

### **Informations**

#### **1. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur l'exercice 2016 du prix et de la qualité du service public de l'assainissement non collectif.

Après débat, le Maire informe le Conseil qu'il n'y a pas à délibérer sur ce rapport.

#### **2. Dotations attribuées à CARS**

Ayant reçu l'avis de versement de la DGF, monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'impact de la baisse de la DGF sur 5 ans qui correspond au montant de la 1<sup>ère</sup> année soit l'équivalent des travaux de réfection de la maison paramédicale.

année	montant DGF	écart % à 2013
2009	290 000,00 €	
2013	144 747,00 €	0,00 €
2014	136 917,00 €	7 830,00 €
2015	116 945,00 €	27 802,00 €
2016	96 870,00 €	47 877,00 €
2017	82 638,00 €	62 109,00 €
perte totale		145 618,00 €

### **3. Démarche anticipant l'aliénation du chemin rural n°8 du lieu-dit « Le Grand Mazerolle »**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les riverains du chemin rural n°8 du lieu-dit « Le Grand Mazerolle », Monsieur GUEZENEC et Monsieur ROBERT, l'ont sollicité sur le devenir de ce chemin.

Les deux riverains ont expliqué leur utilisation respective de ce chemin rural et Monsieur ROBERT a développé un éventuel projet de vendre en plusieurs lots son terrain à bâtir, riverain de ce chemin.

Monsieur le Maire présentant une intention de demande d'éventuelle cession de ce chemin mais n'ayant toujours pas reçu d'écrits formels de leur part, il présente au Conseil Municipal un projet d'article à mettre dans le petit journal (si les courriers des riverains du chemin rural sont bien envoyés à la mairie) pour informer et éclairer la population.

### **4. L'espace de vie sociale de la CAF**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la CAF peut aider les communes qui créent des espaces de vie sociale. Comme le représentant de la CAF est venu voir le Maire pour une éventuelle subvention pour l'aire de jeux, celui-ci a découvert le projet d'aménagement de la maison des associations située à côté de l'aire de jeux et a expliqué au Maire que ce site pourrait bien correspondre à un espace de vie sociale.

Monsieur le Maire a présenté plusieurs documents qui ont été envoyés aux membres du Conseil Municipal pour qu'ils en prennent la mesure et s'imprègnent de la philosophie de ce concept d'espace de vie sociale.

Une prochaine réunion se fera après que chacun se soit bien informé.

### **5. Location d'un bureau à un hypnothérapeute**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur David BOTTERO, demeurant à CARS, doit louer à compter du 1<sup>er</sup> juin le local numéro 2 de la maison paramédicale pour une activité d'hypnothérapeute.

## **Questions diverses**

### **1. Remerciements du Comité des Fêtes**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu du Comité des Fêtes qui remercie la municipalité pour la subvention qui leur a été accordée. Tout le Conseil Municipal a très apprécié ces remerciements.

### **2. Remplacement du Maire**

#### **Pour le 8 mai 2017**

Monument aux Morts : **Xavier ZORRILLA**

#### **Pour le 13 mai 2017** :

Marathon : Cérémonie des récompenses entre 14h30 et 15 h      **Xavier ZORRILLA**

#### **Pour le samedi 4 juin**

Assemblée générale des ateliers carsiens : **Philippe TEYSSONNEAU + Xavier ZORRILLA**

Tous à Vélo : **Philippe TEYSSONNEAU**

La brocante : **Xavier ZORRILLA**

### **3. Gérard GROUSSARD : fait état des travaux effectués par les CHATEAUX SOLIDAIRES**

**Etienne DELOMIER** : demande à faire une formation pour le défibrillateur

### **4. Rappel des permanences à l'élection présidentielle du 7 mai 2017**

Lucienne ASTINGO a fait savoir qu'elle ne sera pas présente pour la permanence électorale.

Nicolas CARREAU assurera de 11h 30 à 15 h.

Christiane RIOU ne pourra pas assurer la permanence de 15h à 19h mais sera là à 19 heures et pourra être scrutatrice.

**Réunion levée à 21 h 30**